SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2026

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 539-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

1) Lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 539-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi pour le projet de Règlement numéro 539-2026, le mardi 5 mai 2026 à 19h30, à la salle du Conseil municipal situé au 790, chemin 4e Ligne, Saint-Valentin.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du présent règlement est relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments en général et patrimoniaux.

3) Le projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau de la directrice générale, à l'édifice municipal, situé au 790, chemin 4e Ligne, Saint-Valentin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'édifice municipal, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h et de 13h à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 15ième jour du mois d'avril 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'annonce de l'assemblée publique aux fins de la consultation sur le projet de règlement 539-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 15 avril 2026 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 15ième jour du mois d'avril 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière